BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2021-0377 /PRES promulguant la loi n° 018-2021/AN du 22 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-018/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 conclu à Ouagadougou le 13 octobre 2020 entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO pour le financement partiel du projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins au Burkina Faso

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la lettre n°2021-044/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 28 avril 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 018-2021/AN du 22 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-018/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 conclu à Ouagadougou le 13 octobre 2020 entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO pour le financement partiel du projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins au Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 018-2021/AN du 22 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-018/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n° 150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 conclu à Ouagadougou le 13 octobre 2020 entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO pour le financement partiel du projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'adductions d'eau potable (AEP) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins au Burkina Faso.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 mai 2021

* Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

LOI N°018-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-018/PRES DU 17
NOVEMBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET N°150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 CONCLU A
OUAGADOUGOU LE 13 OCTOBRE 2020 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA
BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE REALISATION DE
VINGT-SEPT (27) SYSTEMES D'ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (AEP)
DANS LES REGIONS DE LA BOUCLE DU MOUHOUN ET DES
HAUTS-BASSINS AU BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-018/PRES du 17 novembre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°150/AL/LA/BIDC/EBID/10/2020 conclu à Ouagadougou le 13 octobre 2020 entre le Burkina Faso et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO pour le financement partiel du projet de réalisation de vingt-sept (27) systèmes d'Adductions d'eau potable (AEP) dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins au Burkina Faso.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 22 avril 2021



Le Secrétaire de séance

Adama SANOU